



Courseulles
La station bien-être SUR-MER

DECISION N° D2024-049

MAPA 2024-06 / TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE LA VILLE DE COURSEULLES SUR MER

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 30 mai 2024,

Considérant l'analyse des trois offres réceptionnées,

DECIDE

- De conclure le MAPA 2024-06 lot 1 Démolition / Gros œuvre / Terrassement avec la SAS BTP AVENIR siret n° 823 622 261 00027 sise Rue de Balleroy – 14 740 SAINT-MANVIEU-NORREY pour un montant après négociation de 640 000 € HT
- De conclure le MAPA 2024-06 lot 2 ETANCHEITE BASSIN avec FMB SAS KAPSUL siret n° 803 401 272 000 49 sise 10 rue des Guettes 45140 INGRE pour un montant après négociation de 357 638.58 € HT
- De conclure le MAPA 2024-06 lot 3 TRAITEMENT D'EAU ET JEUX D'EAU avec ETE SAS EUROPEENNE DE TRAITEMENT DES EAUX siret n° 330 927 070 000 20 sise Zone Industrielle – Chemin du Pas de las Carrettas 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE pour un montant après négociation de 230 886.90 € HT
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 26 juillet 2024

Signé le *20.07.2024*

Publié le *20.07.2024*


Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20240730-D2024-049-AI
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de réception préfecture : 30/07/2024